



Remy Bourdeau, *R District*.

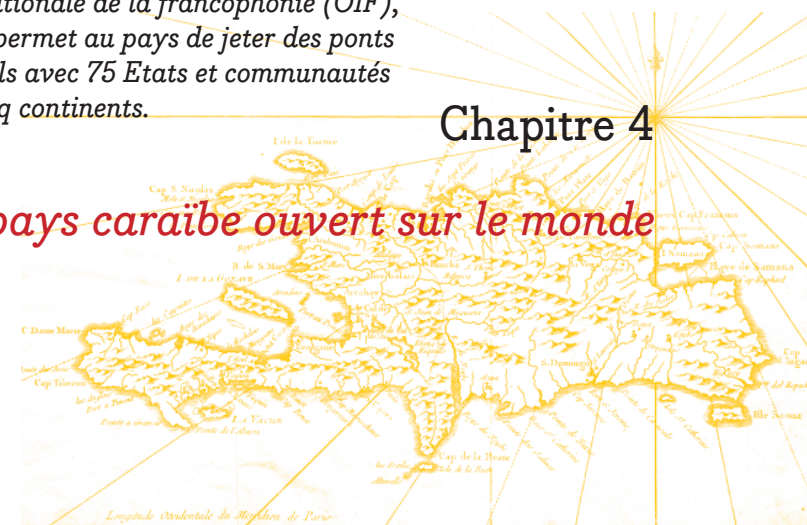
*Située au cœur de la Caraïbe, la République Dominicaine ne pratique pas le repli insulaire. Elle est résolument tournée vers l'extérieur. Et d'abord vers son voisin de l'ouest, Haïti, avec qui – tournant historique –, les relations sont en train d'être refondées sur la base de l'amitié, de la solidarité et de la confiance mutuelle.*

*Au-delà de ses relations privilégiées avec ce peuple frère, la République Dominicaine est pleinement insérée dans son environnement régional : elle est Etat observateur de la Communauté caribéenne (Caricom), membre associé du Système d'intégration centraméricain (SICA), et elle a contribué, en décembre 2011, à la création de la Communauté des Etats latino-américains et caraïbes (Celac).*

*La République Dominicaine a eu une histoire en partie commune avec la France, aujourd'hui sa voisine dans la Caraïbe. Le prolongement logique de ces affinités a été l'adhésion, comme membre observateur, à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), ce qui permet au pays de jeter des ponts culturels avec 75 Etats et communautés des cinq continents.*

## Chapitre 4

### *Un pays caraïbe ouvert sur le monde*



## L'Amérique commence en République Dominicaine

Par Lourdes Camilo De Cuello,  
vice-ministre du patrimoine culturel,  
ministère de la culture.

**A**près avoir accosté aux Bahamas, puis débarqué à Cuba, Christophe Colomb atteignit finalement l'île qu'il allait appeler Hispaniola et dont il écrivit sur son journal de bord : « *L'île Hispaniola est la chose la plus belle au monde* » (11 décembre 1492).

Cette île, aujourd'hui partagée par deux États, Haïti et la République Dominicaine, devait devenir, durant les quinze années suivantes, le premier territoire du Nouveau monde où s'implantait officiellement une colonie de modèle européen.

La ville de La Isabela fut, par exemple, la première agglomération fondée en Amérique, en janvier 1494, par les Espagnols, en l'occurrence les équipages des vaisseaux ayant participé au deuxième voyage de Colomb. Ses ruines sont encore visibles aujourd'hui.

La première grande ville d'Amérique bâtie sur un plan géométrique fut Saint-Domingue, qui devait servir d'exemple à une multitude d'autres cités créées ensuite dans l'ensemble du continent. Et c'est à Saint-Domingue qu'arrivèrent, dès 1493, les premières populations noires du Nouveau monde. C'est là aussi que la première Compagnie des Indes – Casa de contratación – fut fondée en mars 1503 par décret des Rois Catholiques qui lui reconnaissaient le monopole du transport de passagers et du commerce de marchandises entre Séville et les Indes.

C'est également à Saint-Domingue que fut construite, en 1504, la première grande fortification de style médiéval de toute l'Amérique. Appelée Forteresse de la Fuerza ou Torre del Home-naje, ce château fort a été restauré et se visite encore aujourd'hui. Dans cette même ville, en 1511, eut lieu le premier plaidoyer en faveur de la justice en Amérique. Il s'agit d'un sermon de Fray Anton de Montesinos, de l'ordre des Prêcheurs, dénonçant le cruel système des *encomiendas* qui soumettait les indigènes au travail forcé.

Le premier hôpital des Amériques fut celui de Notre Dame de la Conception ou de San Nicolas de Bari dont la trace demeure également perceptible.

C'est à l'est de la République Dominicaine que fut planté le premier bananier d'Amérique, apporté des Canaries par le moine Fray Tomas de Berlanga. Et c'est également à Hispaniola, plus précisément à La Isabela, que fut plantée pour la première fois au Nouveau monde la canne à sucre, apportée d'Espagne en 1494.

Les premières révoltes d'Indiens en faveur de la liberté et contre l'invasion des conquistadors eurent lieu également dans l'île d'Hispaniola. Elles furent dirigées par des caciques aborigènes comme Caonabo, Guarionex, Hatuey et Enriquillo. C'est d'ailleurs avec ce dernier chef indien que fut établi, en 1533, le premier accord de paix, signé par l'empereur Charles V, représenté par Francisco de Barrionuevo, qui mettait fin à la longue guerre du Bahoruco commencée en 1519.

La première insurrection d'esclaves noirs d'Amérique eut également lieu dans les environs de Saint-Domingue, en décembre de 1521, au sein de la propriété du fils de Christophe Colomb, Diego, planteur de canne à sucre.

Enfin, c'est à Saint-Domingue que fut fondée la première Université des Amériques. Une bulle papale, *In Apostolatus Culmine*, du pape Paul III, promulguée en octobre de 1538, en prescrit la création. Elle s'installa dans les murs du couvent de Saint Dominique, et elle est parvenue jusqu'à nous sous le nom d'Université autonome de Saint-Domingue (UASD). \*

## La France, notre voisine

Par Laura Faxas, ambassadrice  
de la République Dominicaine en France.

La France, notre voisine... Voisine géographiquement, avec ses collectivités territoriales et départements de la Caraïbe : Guadeloupe, Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Proche aussi par l'histoire et la culture, puisqu'elle a exercé son autorité coloniale sur l'ensemble de l'île de Saint-Domingue (notre République actuelle et Haïti) de 1795 à 1809, et que la langue française occupe encore une place privilégiée dans notre droit national. Sans qu'ils aient nécessairement toutes ces données en tête, les quelque 300 000 touristes de France métropolitaine qui viennent chaque année séjourner dans notre pays ne s'y sentent pas complètement étrangers.

Après des années de routine diplomatique sans visibilité particulière de part et d'autre, la visite officielle effectuée par le Président Leonel Fernandez à Paris en décembre 2009 a insufflé un nouvel élan aux relations franco-dominicaines. Les accords signés ou en projet sont autant de prolongements de nos priorités nationales avec, en tête, la coopération universitaire de haut niveau, mais aussi le tourisme, les transports, l'aéronautique, les infrastructures de base, l'eau, le traitement des déchets et, d'une manière générale, toutes les activités contribuant au développement durable. Les entreprises françaises sont de plus en plus

présentes en République Dominicaine, en premier lieu pour la construction d'une nouvelle ligne du métro à Saint-Domingue, et les investissements dominicains en France sont encouragés.

Ces retrouvailles sont liées au renforcement du statut de la République Dominicaine dans les régions caraïbe et latino-américaine. Notre pays est devenu un pôle de stabilité politique, économique et sociale, ainsi que de consolidation de la démocratie. En mai 2008, et dans des conditions de totale transparence, le Président Leonel Fernandez a été reconduit à la tête de l'Etat pour un second mandat consécutif de 4 ans, avec 54 % des suffrages exprimés dès le premier tour du scrutin.

Une profonde réforme constitutionnelle a été promulguée le 26 janvier 2010 après un processus de large participation populaire. Elle a été qualifiée de « révolution démocratique » en raison des innovations qu'elle introduit : création d'un Tribunal constitutionnel, procédure d'initiative populaire, utilisation du référendum, mise en place de mécanismes participatifs, etc. Dans la foulée, le gouvernement a mis en débat et adopté une Stratégie nationale 2030 devant guider l'action des acteurs nationaux. Premiers des axes de cette Stratégie : la préservation de l'environnement et le développement durable ; la réduction de la pauvreté et des inégalités ; la diminution de la dépendance énergétique par la promotion des énergies renouvelables.

Cet effort de modernisation interne s'est accompagné d'une projection internationale croissante de la République Dominicaine. Au lendemain des événements tragiques survenus à Haïti le 12 janvier 2010, un immense mouvement de solidarité envers les populations touchées par le séisme s'est produit dans notre partie de l'île. Notre pays souhaite être un partenaire particulièrement actif de cette nation sœur pour sa reconstruction. Par ailleurs, fort de la confiance que lui font les dirigeants d'Amérique latine et des Caraïbes, le Président Fernandez a joué un rôle de médiateur aux moments de grande tension entre la Colombie et le Venezuela, ainsi que dans la crise provoquée par le coup d'Etat au Honduras. Il œuvre pour la levée de l'embargo qui frappe un autre pays frère, Cuba.

La République Dominicaine est pleinement insérée dans de multiples institutions multilatérales régionales et internationales. Elle a participé activement à la création, en décembre 2011 à Caracas, de la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). En octobre 2010, elle a été admise comme membre observateur de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui regroupe 75 Etats et communautés des cinq continents. Elle se reconnaît pleinement dans les valeurs de cette Organisation et dans ses quatre axes d'actions prioritaires : la diversité linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'homme ; l'éducation et la recherche ; le développement durable. A partir de sa situation de pivot stratégique de la Grande Caraïbe, elle compte sur sa relation privilégiée avec la France pour contribuer à leur concrétisation. \*

## *A la frontière avec Haïti*

Par Rubén Silié, historien,  
ambassadeur de la République Dominicaine en Haïti ;  
ancien secrétaire général de l'Organisation  
des Etats de la Caraïbe (OEC).

**L**ongtemps, la frontière qui sépare la République Dominicaine et Haïti a été le symbole de la division de deux sociétés qui se tournaient le dos. Cette méconnaissance réciproque a nourri maints préjugés négatifs qui ont fini par s'imprimer dans les mentalités des deux peuples. Mais cela est en train de changer.

En République Dominicaine, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, l'image dominante de la ligne de séparation des deux Etats était celle d'un territoire de conflits et d'affrontements. Même si cela ne correspondait pas à la réalité du terrain, et alors que les habitants des deux côtés de la frontière maintenaient des relations de bon voisinage et de coopération.

Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, le contexte géopolitique régional a favorisé un rapprochement et une meilleure compréhension entre les deux Etats. D'une part, la globalisation économique contraint à penser le monde comme un espace ouvert où les agents économiques se déplacent sans tenir compte des frontières entre les nations. Par ailleurs, les nouvelles relations internationales et l'avancée des processus d'intégration au sein de la Caraïbe ont conduit les gouvernements à modifier leur appréciation des relations insulaires.

Le président dominicain, Leonel Fernandez, sur la base de ces changements géopolitiques, a décidé de refonder les relations avec Haïti sur des bases nouvelles et constructives. Il a placé la collaboration avec notre voisin de l'ouest et le gouvernement de Port-au-Prince au centre de sa diplomatie régionale et au cœur des négociations avec le reste de la région latino-américaine et caraïbe.

Il est fréquent désormais que les autorités dominicaines et haïtiennes évoquent le territoire de la frontière entre les deux Etats non plus comme une zone de tensions, mais comme un espace de coopération. Elles mettent sur pied de nombreux projets communs de développement de cette zone naguère négligée. Ce nouvel esprit est aussi le résultat des efforts réalisés depuis des années par des organisations de la société civile qui ont travaillé inlassablement au rapprochement des habitants des deux côtés de la frontière.

La recherche d'un plus grand consensus et d'un meilleur entendement entre les peuples dominicain et haïtien ne peut qu'apporter des bénéfices pour tous. Les deux gouvernements sont décidés à renforcer ce nouvel esprit de coopération, notamment pour mieux restructurer les relations commerciales et réduire ainsi la dimension de la contrebande. La question migratoire fait également l'objet de l'attention des autorités des deux pays. Il convient de mieux l'encadrer pour éviter que cette question sensible continue d'empoisonner les préjugés existant au sein des deux peuples.

La République Dominicaine et Haïti doivent affronter la main dans la main les grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est en mettant en commun leurs importants atouts, et en pariant sur un développement durable dans le cadre du nouvel ordre économique mondial qu'ils parviendront à bâtir un futur meilleur pour les nouvelles générations. ✱



## L'espagnol dominicain

Par Carlisle González Tapia, linguiste,  
professeur à l'Université autonome de Saint-Domingue.

La langue espagnole est parlée par quelque 400 millions de locuteurs qui habitent essentiellement en Amérique latine et en Espagne. Mais elle n'est pas uniforme. On y distingue une vingtaine de dialectes ou manières différentes de l'utiliser. Un dialecte est tout simplement la variante d'une langue.

La manifestation naturelle d'une langue est l'oralité. En d'autres termes, toute langue se parle, mais ne s'écrit pas forcément. La prononciation de l'espagnol dominicain est fort proche de celle de ses autres variantes latino-américaines. Evidemment, comme dans toute communauté linguistique, la prononciation varie en fonction du niveau socio-culturel du locuteur.

Première observation, très importante : les Dominicains constituent la plus forte communauté de locuteurs hispanophone qui utilisent le phénomène de « vocalisation ». Qu'est-ce que la vocalisation ? C'est la transformation des sons r et l, lorsqu'ils sont en position finale d'une syllabe ou d'un mot, en son i. Par exemple : *parque* (parc) devient *païque* ; *volver* (revenir) *boibeï*, *total totaï*, etc.

Concernant la grammaire, les particularités ne manquent pas. On remarque surtout l'usage du pluriel analogique, idiolecte typique des locuteurs de niveau socio-culturel faible. Cela consiste à transformer systématiquement des mots au singulier en leur version plurielle. Ainsi, par exemple, *niño* (enfant) devient *niñoss*, *gobierno* (gouvernement) *gobiernoss*, *cosa* (chose) *cosass*...

Autre phénomène singulier : l'usage massif du pronom *ello* (cela), que le linguiste dominicain Pedro Henriquez Ureña a qualifié de « pronom fossile ». C'est en effet une forme archaïque, mais qui demeure très vivante dans le parler dominicain.

Mais c'est sans doute dans le champ léxico-sémantique que la langue dominicaine fait preuve de la plus grande créativité. On peut diviser les « dominicanismes » en trois familles :

- Les « dominicanismes lexicaux ». Ce sont le résultat de pures créations locales argotiques, et n'existent donc pas dans les autres variantes de l'espagnol. Par exemple, *chivirica* (allumeuse) ; *tirigüillo* (femme très maigre) ; *brechar* (mater, regarder par une brèche) ; *embullo* (relation amoureuse clandestine) ; *acotillarse* (vivre aux dépens de quelqu'un), etc.

- Les « dominicanismes sémantiques ». Ce sont des vocables qui existent en espagnol avec leur signification spécifique, mais qui, dans le parler dominicain, s'enrichissent d'un nouveau sens (sans oblitérer l'autre). Par exemple : *abrirse* (s'ouvrir) qui signifiera aussi fuir à toute vitesse ; *bola* (boule) : auto-stop ; *bombero* (pompier) : pompiste de station service, etc.

- Les « dominicanismes morpho-phonétiques ». Ce sont des mots d'origine étrangère dominicanisés. Exemples : *blumen* (petite culotte) de l'anglais *bloomer* ; *poloché* (T shirt) de l'anglais *poloshirt* ; *yilé* (lame de rasoir) de la marque américaine Gillette, etc.

En raison de sa très grande créativité linguistique, l'espagnol dominicain possède donc une richesse particulière qui lui confère, au sein de la famille hispanophone, une place tout à fait singulière. \*

## *Dans la grande famille de la Francophonie*

Par Rafael Albuquerque,  
vice-président de la République Dominicaine.

La République Dominicaine est devenue membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lors de son XIII<sup>e</sup> Sommet tenu en Suisse en octobre 2010. Trois principales raisons ont motivé la décision du président Leonel Fernandez de rejoindre cette grande famille née à Niamey (Niger) il y a 40 ans, et qui compte désormais 75 membres.

La première est d'ordre géopolitique. Dans la zone caraïbe, la République Dominicaine est très proche de deux composantes majeures de l'espace francophone : Haïti, pays-frère avec lequel elle partage la même île ; également la République française, par le biais de trois de ses départements d'outre-mer (la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane) et de deux de ses collectivités territoriales d'outre-mer : Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

La deuxième raison est historique. La présence de la France et de sa langue sur l'île de Saint-Domingue date de plus de 4 siècles, l'arrivée des boucaniers et des flibustiers français ayant été presque concomitante de celle des colonisateurs espagnols. En 1697, par le traité de Ryswick, l'Espagne cède la partie occidentale de l'île à la France et, en 1795, aux termes du traité de Bâle, elle lui abandonne également la partie orientale. Pendant une courte période, la France a ainsi exercé son autorité sur l'ensemble de l'île. Quant à la domination haïtienne, elle a duré 22 ans : de 1822 à la déclaration d'indépendance et à la proclamation de la République Dominicaine, le 27 février 1844.

Ces deux présences, celle de la France puis celle d'Haïti, ont fortement influencé la structure du nouvel Etat dominicain : dans l'architecture de ses institutions et surtout – et durablement – dans l'adoption du droit français. Aujourd'hui encore, le Code civil dominicain reste une émanation du Code civil français, et tous les juristes apprennent obligatoirement la langue de Molière et de Victor Hugo dès le début de leur cursus universitaire.

La troisième raison est politique : l'harmonie de nos valeurs avec celles portées par la Francophonie. Au premier rang de ces valeurs figure évidemment la paix. Ainsi, le président Leonel Fernández a joué un rôle déterminant de médiateur dans la résolution de deux conflits de notre région : celui opposant la Colombie au Venezuela, et celui du Honduras. Par ailleurs, la République Dominicaine a fait siens les principes de défense de la diversité culturelle établis par la Convention de l'UNESCO du 20 octobre 2005, Convention à laquelle elle est devenue Partie le 24 septembre 2009.

En République Dominicaine, il existe actuellement 5 Alliances françaises – dont la première a été créée à Saint-Domingue en 1914 –, un lycée français et deux autres écoles françaises nées de l'initiative de parents d'élèves. Depuis 2009, notre pays dispose également d'un très actif Centre d'études de la civilisation française et de la Francophonie, et il occupe la présidence du groupe Amériques du Forum francophone des affaires (FFA). Ces deux instances, avec d'autres, peuvent constituer des plateformes de première importance, tant pour la promotion de la Francophonie et de ses valeurs que pour le développement économique de toute notre région. ✱

(Extraits du discours prononcé à Montreux, le 24 octobre 2010, à l'occasion de l'entrée officielle de la République Dominicaine comme membre observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie.)